

# COMMUNE DE LESPIGNAN

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

## ARRETE DU MAIRE

N° : A-2024-04-17-22

Annule et remplace Arrêté n° A-2023-10-19-40 du 19 Octobre 2023

Objet : Fixation du montant de la RODP Réseaux Fibre HERAULT THD

Le Maire de la Commune de LESPIGNAN

Vu l'article L 2122-22, 2° du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 Décembre 2007 décidant d'instituer sur la Commune la redevance de d'occupation du domaine public pour les ouvrages et réseaux France Télécom,

## ARRETE

**Article 1 :** Le montant de la redevance citée en objet est calculé à partir d'un montant plafond appliqué au km de réseau souterrain, aérien et aux autres installations type cabine, armoire, etc...). Pour 2023, elle s'élève à 51 €.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 17 Avril 2024

Le Maire,



Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le **23 AVR. 2024**

ID : 034-213401359-20240417-A2024\_04\_17\_22-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture De l'Hérault

Le: **17 AVR. 2024**

Et publication ou notification

Du: **23 AVR. 2024**

Le Maire :

